

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 4 février 2021
Convocation faite
Le 21 janvier 2021

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi vingt-sept janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Éric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY (à partir du point n° 2021-01-003), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMADE), Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Eric VISCARDY (jusqu'au point n° 2021-01-002) M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-01-008 Cotisation 2020 à l'association Ardenne Compétences Territoriales (ACT)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un seul PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) couvre le territoire des Ardennes, porté par l'association Ardenne Compétences Territoriales (ACT),

Vu sa délibération n° 2014-12-267 du 9 décembre 2014, décidant d'adhérer à l'association départementale du Plan Départementale pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) des Ardennes et de l'Organisme Intermédiaire Départemental de Gestion de Fonds Européens (OIDGFSE) au 1^{er} janvier 2015 et le versement d'une cotisation de 1 euro symbolique à l'association,

Vu sa délibération n° 2015-11-218 du 5 novembre 2015, votant le protocole d'accord 2015-2020,

Vu l'arrêté du Préfet des Ardennes, n° 2016-688 du 26 décembre 2016, portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes avec la loi NOTRe,

Considérant le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'ACT qui s'est tenu le 17 juin 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à l'association Ardennes Compétences Territoriales une cotisation de 1 € pour l'année 2020,

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 « Concours, divers, cotisations » du Budget Principal 2021 de la Communauté.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.